

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

1° MARIAGE
A compléter si vous êtes marié-es ou divorcé-es

Date et lieu du mariage :

NOM (de naissance) de l'époux-se : Prénom : Né(e) le : A : Décès (date et lieu) :	NOM (de naissance) de l'époux-se : Prénom : Né(e) le : A : Décès (date et lieu) :
---	---

2° PARENTS CELIBATAIRES :
A compléter si les enfants sont issus de parent-s non marié-e

NOM (de naissance) : Prénoms : Né(e) le : A : Nationalité : Décès (date et lieu) :	NOM (de naissance) : Prénoms : Né(e) le : A : Nationalité : Décès (date et lieu) :
---	---

ENFANTS :

1er enfant : prénoms : NOM : né(e) le : à :	2ème enfant : prénoms : NOM : né(e) le : à :
3ème enfant : prénoms : NOM : né(e) le : à :	4ème enfant : Prénoms : NOM : né(e) le : à :

Nom du destinataire du livret de famille

Monsieur/Madame :
Adresse complète :
Téléphone : **e-mail :** **SIGNATURE :**

S'agissant d'enfant(s) issus(s) d'un couple non marié, si l'un des parents est de nationalité française né à l'étranger, il y aurait lieu de joindre la photocopie de l'acte de naissance de la personne concernée émanant du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

Dans tous les cas cette demande doit être accompagnée de la déclaration sur l'honneur de perte ou de vol ci-jointe et des pièces justificatives

Mesdames et Messieurs les Maires sont priés de bien vouloir faire suivre, et après inscription du dernier acte, retourner le livret à :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Demeurant à.....

.....

- Certifie par la présente ne plus être en possession de mon livret de famille suite à :

sa perte

son vol

divorce, séparation (joindre une copie du jugement ou de la convention homologuée)

- ou demande un renouvellement suite à :

changement de filiation ou changement intervenu suite à la rectification des actes d'état civil concernés, exemple : noms, prénoms, dates de naissance... (ancien livret à restituer)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- un justificatif de domicile,
- une copie de la pièce d'identité,
- une copie du jugement de divorce ou de la convention si la demande fait suite à un divorce ou à une séparation (si le mariage a été célébré à l'étranger, joindre le jugement de divorce muni du caractère définitif ou l'acte de mariage mentionnant le divorce),

PIECES A JOINDRE UNIQUEMENT EN CAS DE RECTIFICATION :

(à noter que la rectification doit déjà être accordée par le tribunal)

- l'ancien livret de famille et la pièce d'identité

Fait à Strasbourg, le